Procés Verbal

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre à 14 heures, le CSEE dumênt convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle Océane de la CCIR Hauts de France, sous la présidence de M. David Brusselle.

Etaient Présents Représentants titulaires du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BAHCIC Marie-Isabelle		X	
DELERUE Dorothée	X		
FERFAILLE Hugo	X		
FOURNIER Jérôme	X		
HENNEBELLE Laurence	X		
LAHMIDI Brahim		X	
LAMALETIE Bastien	X		
LAVERAT Thierry	X		
LE MIGNON Virginie	X		
LEMAITRE François	X		
MEISSNER Agnès	X		
PUCHOIS Bernard	X		
THUILLARD Céline	X		
VILLELLA Michel	X		
WAELES Alicia	X		

Etaient Présents Représentants « Suppléants » du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
HERMANT Laurence	X		
MADEJ Marie Christine	X		

Etaient présents Représentants Employeur

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BRUSSELLE David (Président)	X		
COTHENET François	X		
LIPKIEWICZ François	X		
MAHIEU Laurie	X		

VASSEL Nathalie	X		

Etait présent Représentant syndical
Laurent VANDEWOESTYNE pour le syndicat UNSA

Etaient invités
Fabrice Gillet, directeur exécutif de la CCI Littoral Hauts de France
Grégory Marcaille, directeur exécutif de la CCI Grand Lille

L'ordre du jour est le suivant :

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022**

Vote des élus présents :
Pour : 10
Contre :
Abstention : 5

La délibération est approuvée.

2) **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2022**

Vote des élus présents :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3) **Consultation sur le déménagement de l'agence de Boulogne sur Mer**

Le Directeur rappelle que désormais chaque fois que des évolutions, rénovations de bâtiments auront un impact sur les conditions de travail des collaborateurs, le CSEE sera informé.

François Cothenet rappelle qu'exceptionnellement nous serons hors des clous par rapport à ce qui est prévu. En effet, le délai d'un mois dans le cadre d'une consultation ne pourra pas être suspensif car les travaux ont été engagés entre le 30 juin et le 19 septembre, période pendant laquelle le CSEE n'était pas en place. Ce type de latence est prévu par le droit du travail.

Fabrice Gillet, directeur exécutif de la CCI Littoral Hauts de France présente les éléments de contexte, de méthode et de calendrier. Les élus de la CCI Littoral Hauts de France ont toujours eu la volonté de maintenir des agences de proximité. Une réflexion avait déjà été évoquée lors de la précédente mandature. Dans ce cadre, un projet de réhabilitation de l'agence de Boulogne-sur-Mer a été amorcé dès 2021. Les travaux devant débuter en septembre 2022, dès le mois de mars, la direction s'est attelée à trouver des solutions de repli pendant la période des travaux.
Plusieurs scénarii ont été envisagés :
- des bungalow sur le port de Boulogne-sur-Mer
- un déménagement provisoire dans un autre local.
En juin 2022, des locataires hébergés par le port de Boulogne ont libéré des locaux adaptés pour accueillir les collaborateurs ; ces locaux se situent sur la zone portuaire dénommée l'Hoverport. Ce bâtiment est équipé d'un plateau et est pourvu de toute l'installation informatique nécessaire au bon fonctionnement. La direction a présenté le projet de déménagement et la réhabilitation de l'agence de Boulogne à l'ensemble des 15 collaborateurs concernés en octobre 2022.

Bastien Lamaletie demande si en dehors de ce bâtiment, d'autres solutions ont été envisagées. Fabrice Gillet informe qu'il a étudié la mise en place de bungalow sur le port de Boulogne-sur-Mer. Le site de l'Hoverport a été choisi car il appartient à l'une de nos filiales.

Concernant l'organisation de travail, Agnès Meissner s'interroge sur la confidentialité des collaborateurs, travaillant dans un plateau technique, avec leurs clients. Fabrice G informe l'espace se compose de plateaux techniques ainsi que de 3 bureaux.

Les travaux de l'hôtel consulaire vont durer environ 18 mois. En raison de sa situation géographique, la Direction a souhaité une réhabilitation plutôt qu'un déménagement définitif dans un autre lieu. Le souci est que ce bâtiment est classé par les Architectes de France. Le nouvel hôtel consulaire accueillera les collaborateurs (30 %) et des entreprises (en location). Le coût est estimé à 3 millions d'euros. Dans la mesure où il s'agit d'une réhabilitation avec un volet énergétique important, la CCIR serait éligible à du FEDER.

François Lemaître regrette que le responsable d'agence de Boulogne n'ait pas été associé au projet, que la CCI est propriétaire de 2 fois 250m² de bureaux individuels rue de Folkestone (face à l'agence actuelle) qui viennent d'être donné en location à Habitat du littoral. Fabrice Gillet évoque des problèmes d'accessibilité du public pour les locaux rue de Folkestone.

Francois Lemaître met en avant que le site de l'hoverport soit sur la commune de le PORTEL totalement excentrée ; les institutionnels locaux s'interrogent sur la visibilité de la chambre de commerce et l'accessibilité des ressortissants dans

ce lieu. De plus pour accéder à ce site il faut traverser la zone d'activité de Capécure, secteur accidentogène.

Fabrice Gillet fait état d'un refus de permis de construire, des échanges ont lieu avec les ABF sur notamment la façade extérieure du bâtiment.

Il rappelle que nous ne sommes pas dans la perspective d'un déménagement définitif.

François Lemaître évoque la présence d'amiante et la hausse des coûts des matériaux qui pourraient entraîner un surcoût d'1M€. Fabrice Gillet évoque que si l'enveloppe budgétaire des travaux est trop importante il serait contraint de mettre en vente l'hôtel consulaire de Boulogne.

David BRUSSELLE conclue sur le fait que tant que le permis de construire n'est pas accepté les collaborateurs resteront dans l'hôtel consulaire, ce site date des années 70, il a besoin d'être rénové mais son emplacement est idéal par sa visibilité auprès du public notamment des touristes qui fréquentent le Centre National de la mer. Le permis de construire devant être redéposé il n'y a pas d'urgence, le CSEE donnera son avis sur le projet lors du prochain CSEE.

Il demande également qu'une présentation de la rénovation de l'hôtel consulaire de Boulogne et son budget soit présenté lors d'un prochain CSEE.

4) Information sur les CFE et consultation sur les éventuelles mutations induites

Actuellement le CFE, c'est 60 ETP dans les Hauts de France, dont 17 qui sont directement concernés par cette réforme. Le 01er janvier 2023, après 2 ans de travail, l'Etat va mettre en place une plate-forme dématérialisée gérée par l'INPI en lieu et place des actuels Centres de Formalités des Entreprises. Cette réforme ne concerne pas seulement le réseau des CCI, mais également celui des CMA, URSSAF, Chambre d'agriculture,...
La conséquence est la suivante : fin de la mission régalienne, moins de monde dans nos guichets. Aujourd'hui, on sait que la plate-forme INPI est opérationnelle sur le volet création mais accuse un certain retard sur le volet modification et radiation d'entreprise : ces formalités ne sont pas possibles à ce jour sur la plate-forme.

L'Etat nous demande, à compter du 1er janvier, de mettre en place dans le réseau une mission d'assistance publique : points d'accueil physique avec un écran, un bureau, une imprimante pour permettre aux clients qui seraient perdus d'être guidés. Il a été décidé que 14 agences sur 25 seraient dotées de ces bornes.

Pour éviter de licencier 17 personnes, un groupe de travail régional a été mis en place pour élaborer les évolutions du métier. Ce groupe a travaillé pendant 6 mois et a abouti à un plan d'action de nouvelles prestations facturées :

- Rédaction d'actes
- Formation Micro-entrepreneur
- Formalités pour les professions libérales
- Prestation Mandataires formalistes

Les collaborateurs ont été formés à ces nouveaux métiers. S'agissant des collaborateurs qui vont rester derrière les bornes, ils vont bénéficier de fiches techniques à remettre aux entreprises. Un kit de communication est attendu pour le 15 décembre.

La CCI Littoral Hauts de France est la seule CCI où le maillage est compliqué.

Fabrice Gillet explique qu'aujourd'hui il y a un double enjeu :

- la mission d'assistance publique d'accompagner les personnes qui ont besoin d'aide pour utiliser la borne ;
- garder les collaborateurs en poste pour pouvoir facturer au maximum les démarches entreprises. Il faut donc une chargée de formalité.

Or sur le littoral, il y a 4 sites qui accueilleront les bornes (Dunkerque, Calais, Boulogne et Abbeville). Et aujourd'hui, il n'y a pas de chargée de formalité spécifique CFE sur Calais.

Bernard Puchois demande si une tierce personne peut être affectée à cette mission. Fabrice Gillet souligne que l'intérêt est de facturer les démarches d'où la nécessité d'une chargée de formalité. Ayant deux chargées de formalité à Dunkerque, une personne sera affectée à Calais.
Les élus demandent si les collaborateurs concernés en ont été informés.
Fabrice Gillet indique que la communication sera faite très rapidement.
Les élus demandent selon quels critères la décision sera prise. Le Directeur évoque d'abord le volontariat, puis les critères sociaux si pas de volontaire.

Alicia Waeles complète les propos du Directeur concernant le CFE. Une enquête a été réalisée auprès des chargées de formalité. Plusieurs constats :

- en fonction des territoires, la mission d'assistance publique sera exercée par les CFE et/ou les accueils
- concernant les 4 axes de développement, une très grande disparité s'opère sur les territoires en matière de déploiement. Dans certains territoires, l'intégralité des nouvelles prestations ont été imposées aux collaborateurs CFE, dans d'autres les nouvelles prestations ont été partagées.
- Il n'a pas ou peu été proposé de positionnement sur d'autres types de formalités (International, AGEFICE, Chambersign, cartes d'agent immobilier…) ce qui aurait permis de donner de la polyvalence aux collaborateurs qui sont affectés aujourd'hui au CFE à 100% alors que la fin de mission a été annoncée

il y a plus de 2 ans. Les collaborateurs ayant sollicité une polyvalence ont eu un refus.
- l'appétence des chargées de formalité n'a pas été prise en compte dans l'ensemble des territoires pour l'attribution des nouvelles prestations. Agnès Messner souligne l'importance de ce point en matière de bien-être au travail.
- un grand nombre de collaborateurs estiment que les formations dispensées ont été insuffisantes pour mener à bien ces missions (par exemple 3 jours sur la rédaction d'actes).

Le Directeur rappelle que la fin de mission a été imposée au réseau des CCI, et que les nouvelles prestations ont été proposées par un groupe de travail composé d'experts en formalités, Peggy Betremieux et Elisabeth Bouvart. Le Directeur indique que les nouvelles prestations représentent une réelle montée en compétence pour les collaborateurs, cette montée en compétence prendra du temps et si nécessaire des formations complémentaires peuvent être mises en place. Le Directeur assure que la "CCI ne laissera personne sur le carreau" à la suite de la fin de mission des CFE et propose de réunir au 1er trimestre 2023 l'ensemble des chargés de formalités de la région, comme il l'a déjà été fait en octobre 2021.

5) Consultation sur l'hébergement temporaire des salariés Startevo Boulogne sur Mer pendant les travaux

Startevo est une association de formation professionnelle à Saint-Omer, Calais, et Boulogne-sur-Mer. Partenaire de la CCI depuis plusieurs années, elle a intégré la CCI. Leur axe de développement : déployer leur offre sur le littoral. Un projet de rénovation d'un bâtiment à Boulogne est envisagé pour déployer l'offre de formation.

Il s'agit d'un bâtiment de 1800m². Afin de permettre la poursuite de l'activité, des bungalows vont être installés sur le parking à l'arrière. Les travaux devraient durer 15 mois.

6) Consultation sur la réorganisation de Grand Lille

Grégory Marcaille présente la réorganisation d'une partie des services d'appui de la CCI Grand Lille. Lors de son arrivée en février et à la suite du départ du directeur opération, Grégory Marcaille a fait le constat suivant : la partie plan relance et démarche entreprise fonctionnait correctement mais en termes d'organisation, il y avait des difficultés sur la partie chiffre d'affaires. Sur la CCI Grand Lille, les conseillers d'entreprises réalisaient tous le parcours clients (prospection, devis, facturation et production). La nouvelle organisation qui sera mise en place en janvier 2023 prévoit une cellule commerciale et relation client, appelée Business et partenariat. Cette cellule sera exclusivement dédiée à la recherche de leads et au back office

administratif. Cela permettra aux conseillers de se consacrer à 100% sur la production.
Sur la partie Démarche Entreprises : pas de changement par rapport à l'ancienne direction.
Au niveau des territoires :
- Agence de Douai : un responsable pilotera à 100 % l'agence. Sa mission principale : signer des conventions avec les EPCI.
- Agence Flandre Intérieure : aucun changement.
Nouveauté au sein de la CCI Grand Lille, la création d'un parcours client. Cette direction permettra aux conseillers d'entreprises de travailler en transversalité.
Le pôle immobilier, historiquement scindé avec la CCI Artois, revient à 100 % à Grand Lille avec une équipe dédiée.

Michel Villella demande à quel stade en sommes-nous de la réorganisation ? Cette réorganisation est en cours de déploiement ; elle a été présentée à l'ensemble des collaborateurs. Michel Villella rappelle la nécessité d'informer le plus en amont possible ces changements d'organisation.

Virginie Le Mignon s'interroge sur le modèle de la CCI Grand Lille et de savoir si celui-ci sera déployer sur d'autres territoires. Pour le Directeur, il n'existe pas de modèle unique. Il parait difficile de plaquer une organisation en raison des spécificités des territoires.

Sur les différentes consultations, les membres du CSEE rendront leurs avis dans un délai d'un mois.

7) Information sur l'organisation de la DSI à la suite du départ de deux managers

Le directeur informe les départs du directeur et du responsable du service technique de la DSI. La situation est délicate pour notre structure. A ce stade, un responsable prendra l'intérim. Actuellement, 5 recrutements sont en cours pour renforcer les équipes fonctionnelles.

8) Validation de dépenses engagées par le CSE

Normalement, le CSEE aura dû voter un budget de fonctionnement. En attendant le vote du budget en janvier 2023, le trésorier, François Lemaître, souhaite le vote les dépenses déjà engagées par le CSEE.

- Achat de tampon pour le CSEE = 62,20 €

- Formation Economique Arcades = 8 562 € (formation, repas, hébergement) pour 14 personnes
- Up Kalidea (billetterie) = 10 300 €

Vote des élus présents :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9) Validation des deux noms de domaine et de l'achat de deux noms de domaines du CSE

Le CSEE souhaite acheter deux noms de domaines pour un coût de 22 euros
cseccihdf.fr
cseccihautsdefrance.fr

Vote des élus présents :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

La délibération est approuvée à l'unanimité

10) Validation des engagements de dépenses supérieures à 1500 € qui nécessiteront une double signature

En l'absence de règlement intérieur, le CSEE souhaite fixer un plafond maximum au-delà duquel il faudra forcément 2 signatures (le trésorier et la secrétaire). Ce plafond est fixé à 1 500€.

Vote des élus présents :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

La délibération est approuvée à l'unanimité

11) Maintien de la grille des prestations (naissance, mariage, retraite) jusqu'au 31 décembre 2023

Les membres du CSEE souhaite maintenir la grille de prestations jusqu'au 31 décembre 2022.

Vote des élus présents :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12) Dates de fermetures des établissements pour l'année 2023 (JNT/RTT)

La direction a identifié deux dates de fermetures de l'ensemble du réseau CCI Hauts de France.
Il s'agit du :
- vendredi 19 mai 2023
- lundi 14 août 2023

Pour les autres jours, un dialogue entre les représentants de proximité et la direction locale pourra avoir lieu.

François Lemaître évoque la date du 02 janvier sachant que les vacances scolaires se terminent à cette date. Le Directeur reviendra vers les membres du CSEE.

Pour rappel, le nombre de RTT est de 12. Le nombre de jour de JNN n'est pas encore connu.

13) Réponse sur le budget des Activités Sociales et Culturelles

Le taux de contribution de l'employeur pour 2022-2023 sera de 0,75% de la masse salariale.
En 2021, la contribution de l'employeur au fonds social était de 133 0000 euros.
Pour 2022, considérant dans l'hypothèse où on serait en année pleine (ce qui n'est pas le cas puisque le CSEE a été créé le 1er juillet), la contribution de l'employeur serait de 288 000 euros, auquel il faut ajouter la contribution au frais de fonctionnement de 77 000 euros.
Le directeur évoque le budget primitif 2023 qui a été validé par les élus lors de la dernière assemblée générale. Le budget du service général en déficit d'environ 5,5 millions d'euros, compensé par d'autres activités dont la formation et des opérations exceptionnelles liés à des cessions permet un budget en équilibre. L'exploitation est déficitaire en raison :
- d'une augmentation sensible de la masse salariale (avec les 3,5% d'augmentation) et du taux directeur.
- d'une augmentation de l'énergie. Toutes activités confondues, la CCI Hauts de France dépensait 3 millions d'euros en 2021 en consommation d'énergie. Ce montant devrait être de 6 millions d'euros en 2023.

En 2023, le budget de l'ASC devrait être un peu moins de 300 000 euros.

François Lemaître demande si le directeur abondera l'an prochain l'arbre de noël. Le Directeur propose de faire un point au 1e trimestre 2022.

14) Désignation des représentants de proximité

Pour la CCI de Région = 1 représentant de proximité

CORINNE SAUDEMONT
Vote :
Pour :
Contre : 15
Abstention

NOEL VERSCHEURE
Vote :
Pour : 15
Contre
Abstention

NOEL VERSCHEURE est élu à l'unanimité représentant de proximité de la CCI de Région

Pour la CCI GRAND LILLE = 2 représentants de proximité

Martine ZAJAC = Formation
Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention

Valérie MENDEL = Consulaire
Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention

Valérie MENDEL et Martine ZAJAC sont élues à l'unanimité représentantes de proximité de la CCI Grand Lille

CCI GRAND HAINAUT = 2 représentants de proximité

Sylvie OLEJNIK = Consulaire
Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention

Michel VILLELLA = Formation
Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention

Sylvie OLEJNIK et Michel VILLELLA sont élus à l'unanimité représentants de proximité de la CCI Grand Hainaut

CCI ARTOIS = 2 représentants de proximité

Isabelle MORO = Consulaire
Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention

Nathalie BENTZ = Formation
Vote :
Pour : 1
Contre : 14
Abstention :

Bernard Puchois = Formation
Vote :
Pour : 14
Contre : 1
Abstention :

Isabelle MORO et Bernard PUCHOIS sont élus représentants de proximité de la CCI Artois

CCI OISE = 2 représentants de proximité

Théo BORNSIAK : Consulaire
Vote :

Pour : 15
Contre :
Abstention

Ulricke LAGUIGNER : Formation
Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention

Ulricke LAGUIGNER et Théo BORNSIAK sont élus à l'unanimité représentants de proximité de la CCI Oise

CCI AMIENS-PICARDIE = 2 représentants de proximité

Pas de candidat. Un appel de candidature va être relancée.

CCI AISNE = 2 représentants de proximité

Christelle TISON = Consulaire
Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Willy LOISON = Formation
Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Christelle TISON et Willy LOISON sont élus à l'unanimité représentants de proximité de la CCI Aisne

CCI LITTORAL = 3 représentants

Sandra DOUBLECOURT = Formation
Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

François LEMAITRE = Consulaire
Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Virginie LE MIGNON = Consulaire
Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Sandra DOUBLECOURT, Virginie LE MIGNON et François LEMAITRE sont élus à l'unanimité représentants de proximité de la CCI Littoral Hauts de France.

Le directeur souhaite organiser une réunion avec l'ensemble des représentants de proximité en visioconférence. Une formation d'une journée, à la charge de l'employeur, leur sera également proposé.

15) Calendrier social et calendrier des réunions CSEE + les intervenants extérieurs obligatoires

Le calendrier est le suivant :
- Le 01 février 2023 de 10h 00 à13h00
- Le 07 avril 2023 de 10h 00 à13h00
- Le 16 juin 2023 de 10h 00 à13h00
- Le 7 juillet 2023 de 10h 00 à13h00
- Le 15 septembre 2023 de 10h 00 à13h00
- Le 17 novembre 2023 de 10h 00 à13h00

Lors des réunions du CSEE, des intervenants extérieurs doivent y assister en fonction des thématiques. Il s'agit :
- du médecin de travail,
- l'inspecteur national hygiène et sécurité,
- l'inspecteur du travail,
- un représentant de la Carsat.

16) Planification d'une date pour les orientations stratégiques pour 2023

Dans le cadre du CSEE, une réunion spécifique sur les orientations stratégiques doit avoir lieu au premier trimestre. Lors de cette réunion, le Directeur présentera le budget primitif 2022, le budget rectificatif 2022 et le budget primitif 2023 et des orientations stratégiques qui sont la traduction du budget. Elle aura lieu le 20 janvier 2023 à 10h00.

17) Vote sur les nominations des rapporteurs (responsables & secrétaires) de commissions

Des responsables et secrétaires de commission sont nommés. Ils seront les interlocuteurs privilégiés.

Pour la commission CSSCT
Responsable : MEISSNER Agnès
Secrétaire : LAMALETIE Bastien

Pour la commission ASC
Responsable : FOURNIER Jérôme
Secrétaire : HARINCK Christophe

Pour la commission Formation
Responsable : FERFAILLE Hugo
Secrétaire : WAELES Alicia

Pour la commission Egalité Professionnelle
Responsable : TRIBONDEAU Magali
Secrétaire : DEVIN Sarah

Pour la commission Information Economique
Responsable : LEFRANC Sylvie
Secrétaire : PUCHOIS Bernard

Vote :
Pour : 10
Contre :
Abstention : 5

18) Validation sur la grille de remboursements des frais des élus

Seuls les justificatifs originaux seront pris en compte pour un remboursement sur le compte du demandeur, par virement bancaire.
Le remboursement des frais est réalisé pour des missions liées à la qualité de membre élu du CSEE Cci Hauts de France ou des commissions qui le compose.

Des déplacements hors région peuvent être pris en charge, ils doivent faire l'objet d'une information préalable du secrétaire et du trésorier pour validation au moins 4 semaines avant le déplacement prévu.

HEBERGEMENT
PROVINCE = 100 euros
PARIS (Ile-de-France) = 150€
En cas de circonstances exceptionnelles et après accord préalable du secrétaire et du trésorier, il pourra être dérogé à ces plafonds.

RESTAURATION – DEJEUNER
PROVINCE = 20€
PARIS (Ile-de-France) = 25€

RESTAURATION – DINER
PROVINCE = 25€
PARIS (Ile-de-France) = 30€

BILLETS DE TRAIN
Sur la base du tarif SNCF pour un trajet simple ou aller/retour.

FRAIS KILOMETRIQUE
Dans les limites prévues par le barème fiscal, dans l'éventualité où la personne concernée est contrainte d'utiliser son véhicule personnel et ne peut pas utiliser un véhicule mis à disposition par l'établissement.

Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

19) Bilan 2021-2022 des CCART et licenciements pour inaptitude physique

En 2021, 2 licenciements pour inaptitude physique ont été signés et 5 en 2022. Concernant les CCART, 2 ont été signés en 2021 contre 7 en 2022.

Virginie Le Mignon s'étonne sur le nombre de CCART en 2022 et interroge la direction. Certains collaborateurs ont alerté les membres du CSEE sur leur modalité. Des collaborateurs ont le sentiment de licenciements déguisés, notamment au sein de la communication.
François Cothenet rappelle qu'il s'agit d'une logique de mutualisation des fonctions support. Dans certains territoires, il y a trop de postes et sur d'autres

pas assez. La direction propose donc des réajustements géographiques en fonction des besoins.

Michel Villella rappelle que la CCART est un accord de principe bilatéral. Il faut donc que ce soit une rencontre de volonté et que le consentement ne repose pas sur un rapport de force.

20) Bilan de la campagne des primes et augmentation taux directeur

AU 1er juillet, une augmentation de 3,5% a été acté au niveau national. En parallèle, la direction a validé une campagne de primes.
En 2021, lors de la dernière campagne de primes, 555 collaborateurs – hors collaborateurs qui ont une part variable) ont été bénéficiaires d'une prime et/ou d'une augmentation.
En 2022, 572 collaborateurs soit 64% de l'effectif ont été bénéficiaires d'une prime dont les principes sont 200 € brut minimum avec un maximum d'un mois de rémunération plafonné à 2500€ brut.
Pour chaque collaborateur, la prime doit être justifiée par le demandeur-manager et validée à l'échelle territoriale et sur l'impact budgétaire réalisé par le collaborateur et/ou son implication.
En 2022, les collaborateurs primés ont eu en moyenne 693€ brut. Sur la répartition :
- 25 employés
- 295 agents de maitrise
- 239 cadres

Le coût total des primes est de 638 000 euros chargés (619 000 euros en 2021).
Sur les augmentations dit du taux directeur, il a été voté un taux de 0,2%. De plus, il avait été décidé de consacrer l'essentiel aux collaborateurs qui n'avaient pas été augmenté depuis au moins 5 ans. 192 collaborateurs ont été éligibles à cette campagne d'augmentation au choix en 2022 à l'exception des 154 bénéficiaires d'une revalorisation d'indices de classification. Sur les 192 collaborateurs potentiellement éligibles, 52 ont été augmentés avec une moyenne de 100 € brut (en 2021, 57 collaborateurs ont été augmentés avec une moyenne de 75€ brut). Le coût total est de 68 000 euros pour l'employeur.

21) Point sur la BDESE

Nathalie Vassel informe les membres du CSEE que la BDESE a été présenté aux délégués syndicaux.

Virginie Le Mignon propose que la base documentaire soit également disponible pour les élus suppléants. Le directeur approuve cette proposition.

22) Validation de la communication de la CSSCT

Agnès Meissner propose une communication de la CSST. Cette communication présentera les membres de la commission avec l'adresse mail, leur localisation sur le territoire, les attributions de la CSSCT et ses axes de travail.

Vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

23) Plan d'action 2023 pour gérer la souffrance au travail

Contenu la remontée des alertes aux élus du CSEE, Agnès Meissner demande d'établir les points de rendez-vous de la CSSCT, d'accélérer conjointement avec la direction les axes de travail souhaités par la CSSCT. Le Directeur propose de travailler sur un plan d'action concret. Agnès Meissner rappelle que le premier axe est la communication, parfois insuffisante ou incomprise auprès des collaborateurs.

24) Plan de sobriété énergétique

Le Directeur informe que la CCI Hauts de France consomme trop d'énergie et en même temps elle doit augmenter les mix-énergétique. La CCI a plafonné dans les endroits où cela est possible les augmentations de température. Globalement, de nombreux bâtiments sont des passoires énergétiques.

En parallèle, la CCI Hauts de France va produire de l'énergie renouvelable. Tout bâtiment neuf ou réhabilité va devoir produire de l'énergie, c'est le cas sur le Littoral avec une expérimentation à Doret 5. De plus, un recensement des bâtiments construits où l'on peut mettre des panneaux photovoltaïques ou du bitumés (parkings sur lesquels on peut faire des ombrières de production solaire).

Bernard Puchois évoque le délestage. Le Directeur informe les élus que la CCI ne fait pas partie des entreprises de non-délestage. Si délestage, trois possibilités :

- si le collaborateur a prévu d'être à l'extérieur, il peut se rendre dans l'entreprise
- le collaborateur peut se rendre sur un tiers lieu
- le collaborateur peut télétravailler

25) Validation du processus de mise en place du CSE central

François Cothenet informe les élus de la nécessité de mettre en place le CSE central au début de l'année. Le processus a été validé par les accords. Il faut

inviter les délégués syndicaux représentatifs des CSE de la CCI Hauts de France afin de travailler sur un accord.

Prochaine réunion du CSEE : Le mercredi 1er février 2023 à 10 H 00.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.